

1. COMPOSEZ VOTRE PANIER HEBDOMADAIRE

Dans les tableaux ci-dessous, indiquez vos choix pour une semaine. Exemple : 1 grand panier, 1 pain bis et 2 chèvres affinés. Pour chaque catégorie, calculez et reportez le total dans le tableau des règlements.

PANIER	Prix Unitaire	Nombre/semaine	Montant
Grand panier (4 personnes)	26,00 €		
Petit panier (2 personnes)	14,00 €		
Grand panier solidaire	20,00 €		
Petit panier solidaire	11,00 €		
Total par semaine			

La Mie bio - Chloé et Manu - Manosque

PAINS 500 G	Prix unitaire	Nombre/sem aine	Montant
Bis	2,65 €		
Complet	2,65 €		
Blanc	2,65 €		
Seigle	2,70 €		
5 céréales	3,10 €		
Tournesol	3,25 €		
Sésame	3,25 €		
Kamut	3,80 €		
100 % Petit épeautre	4,50 €		
PAINS 1 KG			
Bis	4,95 €		
Complet	4,95 €		
Seigle	5,00 €		
5 céréales	5,90 €		
Kamut	6,40 €		
100 % Petit épeautre	8,50 €		
Total par semaine			

Mickaël Cavalier - Ferme en biodynamie - Ansois

Oeufs bio x 6	2,80 €		
---------------	--------	--	--

La ferme de chèvrefeuille - Marie-Estelle Falcou - Rians

FROMAGES DE CHÈVRE	Prix unitaire	Nombre/semaine	Montant
Frais	2,35 €		
Affiné	2,35 €		
Sec	2,35 €		
Poivre	2,40 €		
Poivron rouge	2,40 €		
Échalottes	2,40 €		
Sariette	2,40 €		
Yaourts x 4	3,30 €		
Faisselle 500g	4,70 €		
Total par semaine			

2. CALCULEZ VOS RÈGLEMENTS

Pour chaque catégorie, multipliez le total par semaine du tableau correspondant par le nombre de distributions et additionnez-les pour obtenir le total mensuel. Ce total correspond au montant du chèque du mois.

Mois	Dist.	Paniers	Œufs	Pains	Fromages	Total mens.
OCT : 02, 09, 16, 23, 30	5					
NOV : 06, 13, 20, 27	4					
DÉC : 04, 11, 18	3				X	
JAN : 08, 15, 22, 29	4				X	
FEV : :05, 12, 19, 26	4				X	

Précisez ici si vous avez décompté un avoir de la cadence précédente

Règlement

Le règlement s'effectue à la souscription du contrat au moyen d'un chèque par mois d'engagement. Les chèques sont encaissés au début du mois correspondant. En cas de rupture du contrat à la fin du mois d'essai, les chèques restants sont restitués à l'adhérent.

Distribution et responsabilité du panier

La distribution a lieu chaque mardi de 17h30 à 19h30 au dépôt de Meyrargues et aux horaires indiqués spécifiquement pour les autres dépôts. Elle est assurée par des adhérents à tour de rôle. Chaque adhérent est responsable de la récupération de son panier qu'il vienne lui-même ou le fasse prendre par quelqu'un d'autre. Le cas échéant, il est possible de récupérer son panier en l'état le vendredi pendant les heures de permanence (10h - 17h). Sans nouvelles de l'adhérent à 12h, l'association pourra disposer du panier non pris.

L'engagement réciproque entre Tout Naturellement et l'adhérent est pris pour l'ensemble des mardis indiqués au verso, vacances comprises (sauf juillet et août). Aucun panier ne pourra être remboursé ni reporté.

Adhésion et bénévolat

La souscription d'un engagement paniers nécessite d'être à jour de son adhésion annuelle à Tout Naturellement.

L'adhérent s'engage également à participer bénévolement au fonctionnement de l'association : préparation des paniers le mardi de 15h à 17h30, bricolage, administratif, tenue de stand.

Tout Naturellement - Association à but non lucratif

73 chemin de la petite bastide, 13650 Meyrargues

04 42 63 39 37 - contact@toutnaturellement.fr - www.toutnaturellement.fr

RNA : W131000511 - SIRET : 437 542 863 000 26

Réservé

Mois	Montant	Chèque
Octobre		
Novembre		
Décembre		
Janvier		
Février		

Contrat Règlement Saisie Liste Paco Étiquette

CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER PANIER MARAÎCHER BIO HEBDOMADAIRE CADENCE 37 - SEPT 18 à FÉVRIER 19



Nom	
Emails	
Téls :	
Adresse	

Je m'engage pour un « panier maraîcher bio hebdomadaire » pour la cadence indiquée selon les choix que j'ai indiqués au verso. J'ai lu et j'approuve les termes du contrat ci-dessous.

Date et signature

Principe

Le contrat d'engagement aux "paniers maraîchers bio hebdomadaires" proposé par Tout Naturellement a pour but de soutenir une agriculture maraîchère locale, bio, de saison, sur des exploitations à taille humaine et de la rendre accessible au plus grand nombre à prix juste par une distribution en circuit court.

Les paniers

Ils sont constitués de légumes et de fruits bio et de saison provenant exclusivement des fermes locales adhérentes. Le contenu est déterminé chaque semaine avec les agriculteurs en fonction de la production.

Ils sont proposés en 2 tailles : petit (1 à 2 pers.) ou grand (3 à 4 pers). Ils peuvent varier en diversité et en poids selon la semaine mais l'équilibre est recherché sur la moyenne des semaines de la cadence.

Lors de certains creux de production, ils pourront être complétés par des céréales, des œufs...

L'adhérent indique ses choix au dos de ce contrat. Il peut le compléter pour avoir chaque semaine du pain, des œufs et des fromages de chèvre (en saison) selon les indications au verso.

Engagement, désengagement, mois d'essai

L'année (saison) est divisée en 2 cadences de 5 mois (octobre-février, mars-septembre) et une de 2 mois (juillet-août). Chaque contrat est souscrit pour la totalité des mois indiqués (ou restants à la date de prise de contrat).

Le 1er mois d'inscription peut être un mois d'essai au terme duquel le contrat peut être annulé sans raison. Au delà du mois d'essai, tout désengagement est exceptionnel et doit être validé par le CA.

.../...